Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 034-213401896-20260413-DELIB202618-DE

Olonzac
EN MINERVOIS

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
Des
DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2026

Délibération N° 2026-18

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril 2026 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.
Etaient présents : L. LOUIS, JY DUFAUD, B. FALCOU, B. ORTIZ, N. PECH, G. NICKLES, N. HEREDIA, JA. PUJOL, MJ. FOUQUET, M. MAYNADIER, A. REMY, J. MOLIERE, C. ALCARAZ, D. ROCHET, S. SAMPIETRO, L. DEPAUW et R. KERKHOF C. BESSIEUX, N. ALBIGES
Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 19

***Secrétaire de séance :* J. MOLIERE**

Objet : Budget PRINCIPAL COMMUNE : vote du Compte financier unique 2025

Monsieur le Maire présente à son Conseil Municipal pour approbation :

-le compte financier unique 2025.

Les résultats sont les suivants :

2025	Section de fonctionnement
dépenses 2025	1 920 647.44
recettes 2025	2 281 501.85
résultat 2025	360 854.41
report N-1 (2024) 002	68 908.24
résultat cumulé 2025	**429 762.65**

2025	Section d'investissement
dépenses 2025	467 033.22
recettes 2025	675 192.14
résultat 2025	**208 158.92**
report N-1 (2024) 001	-416 629.65
résultat cumulé 2025	**-208 470.73**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 034-213401896-20260413-DELIB202618-DE

Le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la Commune à l'unanimité.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

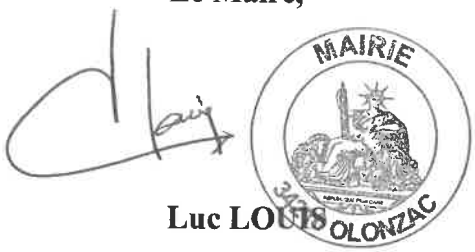
A Olonzac,

Le 13 avril 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Luc LOUIS